

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE MINVERSHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 31 mars 2025

sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire

Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **14**

Conseillers présents ou
représentés: **14**

Présents : M. Pascal MAILLET, Mme Brigitte VACELET, Adjoint
MM. et Mmes Éric WENDLING, Jean-Marc SCHEER, Cécile DURRHEIMER,
Annette FLECK représentée par Cécile DURRHEIMER, Philippe WIESER,
Patricia SCHEER, Christophe MATTER, Christophe LECHNER, Stéphanie
DUSSART, Muriel GAAB, Antoine BURG.

Conseillers absents : 0

Absent : ./.

Date de la convocation : 18 mars 2025

Secrétaire de Séance : Sandrine SNEIJ

DELC-013-2025

7- Finances locales

7.2- Fiscalité

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition comme suit pour l'année 2025:

- TH : 14,50 %
- TFB : 23,04 %
- TFPNB : 48,23 %

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-014-2025

7- Finances locales

7.2- Fiscalité

Fixation des tarifs de location des biens communaux

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs pour le fermage comme suit :

- Catégorie AL (terre labourable) : 2,40 €/are
- Catégorie A (prairie de bonne qualité avec peu ou pas de pente): 2,10 €/are
- Catégorie B (prairie de bonne qualité avec pente) : 1,88 €/are
- Catégorie C (prairie de moins bonne qualité avec beaucoup de pente) : 1,46 €/are
- Catégorie D (prairie de mauvaise qualité peu exploitable): 0,94 €/are
- Catégorie E (forêt): 0,52 €/are

(Approuvé à l'unanimité)

7- Finances locales
7.1- Décisions budgétaires
Budget Primitif 2025 de la Commune

Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif dressé par lui, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu chapitre par chapitre, approuve le budget primitif dont la balance s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	917 000,00 €
- Recettes de fonctionnement :	917 000,00 €
- Dépenses d'investissement :	858 000,00 €
- Recettes d'investissement :	858 000,00 €

(Approuvé à l'unanimité)

7- Finances locales
7.1- Décisions budgétaires
M57 : autorisation donnée au Maire d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre

L'instruction comptable M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(Approuvé à l'unanimité)

1- Commande publique
1.1- Marchés publics
Travaux rue du Faubourg : attribution du marché

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le résultat de l'ouverture des plis du 21 mars 2025 et le rapport de vérification des offres fait par le bureau d'études

Julien CARBIENER le 25 mars 2025 concernant le marché public relatif aux travaux de rénovation de la rue du Faubourg.

La commission d'appel d'offres réunie le 31 mars 2025, s'appuyant sur le rapport du bureau d'études, donne une suite favorable à cette analyse et propose de retenir l'entreprise DIEBOLT TP sise à Marmoutier pour les lots 1 et 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'attribuer les travaux comme suit :
- o Lot 1 « voirie » à l'entreprise DIEBOLT TP, sise 8 rue Gutlenfeld à MARMOUTIER, pour un montant estimé à 144 334,00 € HT
- o Lot 2 « réseaux secs » à l'entreprise DIEBOLT TP, sise 8 rue Gutlenfeld à MARMOUTIER, pour un montant estimé à 51 720,20 € HT
- L'ouverture des plis ayant révélé un résultat nettement supérieur à l'estimation du bureau d'études, il faut revoir le plan de financement en l'adaptant comme suit:

o LOT 1 Travaux de voirie	144 334,00 €
o LOT 2 Réseaux Secs	51 720,20 €
o Orange	2 866,87 €
o XP Fibre	9 280,50 €
o Radars pédagogiques	3 431,16 €
o Honoraires maîtrise d'œuvre	7 630,00 €
o Coût total de l'opération	219 262,73 €
o Produit des amendes de police	<u>- 53 331,36 €</u>
o Fonds propres et/ou emprunt	165 931,37 €

- autorise le maire à demander les subventions règlementaires
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 ;
- autorise le Maire à signer tout acte administratif y relatif,
- indique que cette délibération annule et remplace le plan de financement adopté dans la délibération DELC-006-2025 du 10/02/2025.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-018-2025

1- Commande publique

1.4- Autres types de contrats

Travaux de marquage au sol et acquisition de panneaux de signalisation

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une série de réclamations concernant le stationnement sur les trottoirs dans la rue des Vergers et la rue de l' Arc-en-Ciel. Afin de palier à ce problème récurrent, il propose, dans un premier

temps, la mise en place d'un marquage au sol matérialisant les espaces où le stationnement est interdit dans la rue des Vergers ainsi que l'instauration d'une zone de stationnement interdit dans la rue de l'Arc-en-Ciel à l'entrée du lotissement « Les Vignes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la décision d'instaurer des zones d'interdiction de stationner
- retient l'entreprise EG SIGNALISATION pour les travaux de marquage au sol et la fourniture des panneaux d'interdiction de stationner, pour un montant d'environ 1 080 € HT
- autorise le Maire à signer tout acte administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-019-2025

7- Finances locales

7.5- Subvention

Demande de Subvention Caritas Antenne de Hochfelden

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, une demande de subvention formulée par l'Antenne de Hochfelden de CARITAS Alsace.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 400 € à l'Antenne CARITAS de Hochfelden,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-020-2025

7- Finances locales

7.5- Subvention

Demande de Subvention « Association La Hochfeldoise »

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, une demande de subvention formulée par l'association « La Hochfeldoise ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide d'accorder la subvention de 100 € à l'Association « La Hochfeldoise » pour l'organisation d'une course en faveur de la lutte contre le cancer,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-021-2025

7- Finances locales

7.5- Subvention

Demande de Subvention « Association Une Rose, Un Espoir »

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, une demande de subvention formulée par l'Association « Une Rose, Un Espoir », secteur Kochersberg/ Ackerland.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide d'accorder la subvention de 100 € à l'Association « Une Rose , Un Espoir » secteur Kochersberg/ Ackerland, correspondant à l'achat de roses pour la lutte contre le cancer,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-022-2025

7- Finances locales

7.5- Subvention

Demande de Subvention de l'Association Régionale « L'Aide aux Handicapés Moteurs»

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, une demande de subvention formulée par l'Association Régionale « L'Aide aux Handicapés Moteurs».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide d'accorder la subvention de 100 € à l'Association Régionale « L'Aide aux Handicapés Moteurs», 116 rue de la Ganzau à Strasbourg
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-023-2025

2- Urbanisme

2.2- Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Avis sur permis de démolir

Le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, la demande faite par Mme Agustina MLADIN, domiciliée 7 rue Cranach à Strasbourg, en vue de la démolition d'une partie de la grange déjà effondrée sise 30 Rue Haute à Minversheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable à cette démolition.

(Vote : 13 voix pour, 1 abstention)

1- Commande publique

1.4- Autres types de contrats

Travaux de réparation de l'orgue de l'église

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'orgue situé à l'église requiert une intervention d'entretien comportant quelques réparations afin d'être à nouveau ajusté et en ordre de fonctionner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- mandate l'entreprise Mulheisen Manufacture d'orgues G. Walther et Associés d'Eschau, afin qu'elle procède au nettoyage et aux petites réparations nécessaires au bon fonctionnement de l'orgue de l'église Saint Hilaire de Minversheim
- accorde une enveloppe d'environ 2500 € HT pour ces travaux
- demande à cette entreprise :
 - o de réaliser un diagnostic complet de l'instrument
 - o de préparer un contrat d'entretien annuel
 - o d'établir un devis pour la réparation et le nettoyage de l'ensemble
- autorise le Maire à signer tout acte administratif y relatif.

(Vote : 12 voix pour, 2 abstentions)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard LIENHARD